

NATATION ARTISTIQUE 2019/2020



REGLEMENT SPORTIF



ENF : Ecole de Natation Française

Le règlement et la mise en place des ENF1 et ENF2 sont régis par l'ERFAN de la région.

Responsable régional du programme ENF Denis Westrich (DTR Grand Est) et

Est :	Isabelle CLAVERIE	isabelle.claverie@lge-natation.fr
Centre :	Etienne IENNY	etienne.ienny@lge-natation.fr
Ouest :	Viviane CHARABIAS	vviviane.charabias@lge-natation.fr

ENF 3 « Natation Artistique »:

Responsable régional du programme ENF « Natation Artistique » : Lionel MULLER
lionel.muller@lge-natation.fr

Le Pass'Compétition n'est plus obligatoire pour les 10 ans et plus (2010 et avant) qui peuvent directement accéder à la compétition sans disposer préalablement du Pass'Compétition Natation Artistique. Les nageurs étrangers pourront être exemptés de l'ENF selon les modalités fédérales.

L'épreuve ENF 3 sera passée le jour des compétitions synchronat. Les résultats devront être envoyés, par mail, par le Juge Arbitre de la compétition au référent ENF territorial.

- **RAPPEL** : cette épreuve suit les règles de progression et d'engagement de l'ENF à savoir : les filles et garçons né(e)s en 2011 et après doivent préalablement disposer des tests ENF, dont le Pass'compétition Natation Artistique, pour accéder à la compétition. Il n'y a pas d'âge minimum pour accéder à l'ENF3.
- **RAPPEL 2** : le règlement fédéral permet aux nageurs de passer toutes les épreuves du niveau Découverte dans n'importe quel ordre.

Pour des raisons pratiques, chaque territoire gère le passage de ses ENF3.

Engagements et frais d'engagements :

La date limite fixée à 8 jours avant la date de la compétition sera respectée, et aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Les Engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageurs, les officiels et officiels en examens. Le bordereau financier doit être validé sur extranat.

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé. Tout engagement dont le pré-requis (obtention du niveau précédent) ou de licence en cours de validité n'est pas respecté se verra pénalisé de **10€**

FORMATIONS

Formation des officiels SYNCHRO : dorénavant toutes les formations d'officiels passeront par l'ERFAN

EPREUVES de SYNCHRONAT

Engagements :

La date limite fixée à 8 jours avant la date de la compétition sera respectée, et aucune modification ne sera acceptée après cette date.

Les engagements seront à faire obligatoirement sur EXTRANAT pour les nageurs, les officiels et officiels en examens.

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé.

Le club organisateur devra envoyer les ordres de passage des différentes épreuves le mercredi précédent la compétition afin de permettre aux clubs participants de contrôler leurs engagements.

Rappel des adresses mail :

EST

- MULLER Vanessa (responsable des officiels) : mulvan.synchro@gmail.com
- Marilyne PELIZZONI (responsable adjoint des officiels) : m.pelizzoni@wanadoo.fr

OUEST

- Delphine GILEWSKI (responsable adjointe des officiels) : delphine.delbee@live.fr

CENTRE

- Vanessa MULLER (responsable des officiels) : mulvan.synchro@gmail.com

Frais d'engagements et pénalités :

Frais d'engagements à payer à la LGEN :

Découverte par épreuve et par nageur : 4 euros

Argent/Or par épreuve et par nageur : 4 euros

Pénalités :

- ❖ Forfait nageurs post-engagement ou le jour de la compétition : **10 euros/ épreuve**
Les pénalités ne seront pas appliquées sur présentation d'un certificat médical (dans les 72 heures après la compétition)
- ❖ Forfait d'officiels post-engagement ou le jour de la compétition : **100 euros**
Possibilité de faire remplacer un officiel par un autre officiel de niveau équivalent et non initialement prévu dans le jury de départ.
- ❖ Forfait d'officiels en examen post-engagement ou le jour de la compétition (y compris ceux qui ne se présentent qu'1/2 journée alors qu'ils étaient inscrits sur la journée entière) : **50 euros**
- ❖ Si le club ne fournit pas d'officiels pour TOUTE la compétition (FINA ou Challenge) : **150 euros**
Possibilité d'un seul joker par club et par saison. Le club n'ayant pas d'officiel doit engager au moins un officiel en examen. Il n'y a pas de joker si le club ne participe qu'à une compétition, challenge ou FINA, dans la saison

Tout engagement parvenu hors délai ou qui ne figurera pas dans le listing d'Extranat sera refusé. Tout engagement dont le pré-requis (obtention du niveau précédent) ou de licence en cours de validité n'est pas respecté se verra pénalisé de 10€

Il n'y aura pas de pénalité liée aux officiels pour les clubs n'ayant pas d'officiel du niveau nécessaire s'il est engagé dans la démarche de formation d'officiels et qu'il présente au-moins un officiel en examen.

**L'ensemble des droits d'engagements et pénalités sont à payer à la Ligue Grand Est de Natation.
Vous devrez payer**

UNIQUEMENT APRES AVOIR RECU LA FACTURE EDITEE PAR LA LIGUE.

Organisation générale :

Le jury de la compétition sera établi **par le responsable des officiels, son adjoint ou le Juge Arbitre** de la compétition.

Le programme de la compétition sera établi **par le juge arbitre de la compétition**, en accord avec le club organisateur de la compétition et le responsable des officiels ou son adjoint.

En cas d'engagement de nageurs à la fois en Synchro découverte, Synchro d'argent/Synchro d'or, le club devra engager 1 officiel du niveau requis pour chaque niveau.

Il serait souhaitable qu'au-delà de 12 nageurs engagés dans une même épreuve un 2^{ème} juge soit également engagé pour l'épreuve. A partir de 15 nageurs, ce deuxième officiel est obligatoire.

Les juges en examen seront engagés sur extranat en même temps que les officiels du club. Tout juge en examen non engagé sur extranat ne sera pas admis à passer des épreuves le jour de la compétition.

Les entraîneurs et toutes personnes ne faisant pas partie du jury (jury, secrétariat, déléguée) ne sont pas autorisés à rester le long du bassin, ni sur les plots, pour le bon déroulement des épreuves. Cette zone sera mise en place par l'organisateur en lien avec le juge arbitre.

En dehors de cette zone, les entraîneurs pourront circuler.

Les Epreuves (rappels règlement fédéral et précisions)

- ENF3 :

Il est préférable qu'une seule musique soit choisie pour un même territoire afin de pouvoir faire passer lors des sessions de synchronat plusieurs nageurs en même temps avec des jurys spécifiques. Ce choix est déterminé en fin de saison.

Pour la saison 2019/20 le territoire « Est » et « centre » ont choisi : « **Sophia** » d'Alvaro Soler
Territoire Ouest : *en attente*

- Propulsion Technique :

Cette épreuve sera réalisée sur les premiers 12m50 du bassin afin de permettre aux officiels de juger les nageurs sur une même zone du bassin. Le tirage au sort a lieu 15 jours avant la session.

- Technique :

Tirage au sort du groupe optionnel 72H avant la session.

Diffusion des résultats :

Les résultats des épreuves devront, dans la mesure du possible, être donnés le jour de la compétition.

- Le fichier excel utilisé sera envoyé au responsable des officiels Vanessa MULLER – PILLET – mulvan.synchro@gmail.com (suivi des officiels) et à Lionel MULLER – lionel.muller@lge-natation.fr (suivi des validations synchronat) dans la semaine suivant la compétition
- Une copie pdf à chaque club participant dans les délais les plus brefs suivant la compétition

Dates et épreuves des journées Synchro'nat : CF Calendrier régional

COMPÉTITIONS RÉGIONALES

Cf Annexe : Calendrier régional

En référence au programme FINA et FFN les compétitions régionales (Championnats Régionaux et Challenge) seront organisées par catégorie d'âge.

Suite aux amendements apportés au règlement fédéral Natation Artistique, il est rappelé les catégories d'âge :

Les catégories d'âge sont ainsi définies pour les filles (pas de changement)

- Poussines : 9 ans et moins (2011 et après)
- Avenirs : 9 - 12 ans (2011, 2010, 2009 et 2008)
- Jeunes : 12 - 15 ans (2008, 2007, 2006, 2005)
- Juniors : 15 - 18 ans (2005, 2004, 2003, 2002)
- Seniors : 19 ans et plus (2001 et avant)
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2005 et avant)

Les catégories d'âge sont ainsi définies pour les garçons

- Poussins : 9 ans et moins (2011 et après)
- Avenirs : 9 - 13 ans (2011, 2010, 2009, 2008 et 2007)
- Jeunes : 12 - 16 ans (2008, 2007, 2006, 2005 et 2004)
- Juniors : 15 - 19 ans (2005, 2004, 2003, 2002 et 2001)
- Seniors : 19 ans et plus (2001 et avant).
- Toutes catégories : 15 ans et plus (2005 et avant).

Les modalités d'engagements (pré-engagement et extranat ...), la qualification des nageurs et ballets des régionaux aux interrégionaux, le système de notation seront les mêmes que pour les compétitions FFN et FINA.

La qualification en N2 ne tient pas compte des pénalités de nageurs manquants en équipe libre.

La Ligue Grand Est de Natation délègue l'organisation de chaque compétition à une structure (Club ou Comité départemental). La ligue versera à la structure organisatrice une partie des engagements selon la répartition page 12. L'ensemble des frais sont à la charge de la structure organisatrice. Seuls les frais du Juge-arbitre sont pris par la Ligue.

La Ligue Bourgogne-France-Comté se joint à la LGEN pour toutes les compétitions (FINA ET Challenge).
Leur frais d'engagements iront à leur propre ligue qui fournira les médailles.

Frais d'engagements et pénalités :

Frais d'engagements à payer à la LGEN : Obligation de valider le bordereau financier sur extranat

EPREUVES	CHAMPIONNAT FINA	CHALLENGE
Nageurs	6 euros	7 euros
Solo	4 euros	5 euros
Duo	8 euros	7 euros
Ballet	10 euros	9 euros

Pénalités :

- ❖ Forfait nageurs post-engagement ou le jour de la compétition : **10 euros/ épreuve**
Les pénalités ne seront pas appliquées sur présentation d'un certificat médical (dans les 72 heures après la compétition)
- ❖ Forfait d'officiels post-engagement ou le jour de la compétition : **100 euros**
Possibilité de faire remplacer un officiel par un autre officiel de niveau équivalent et non initialement prévu dans le jury de départ.
- ❖ Forfait d'officiels en examen post-engagement ou le jour de la compétition (y compris ceux qui ne se présentent qu'1/2 journée alors qu'ils étaient inscrits sur la journée entière) : **50 euros**
- ❖ Si le club ne fournit pas d'officiels pour TOUTE la compétition (FINA ou Challenge) : **150 euros**
Possibilité d'un seul joker par club et par saison (pas de joker si le club ne participe qu'à une compétition, challenge ou FINA, dans la saison). Le club n'ayant pas d'officiel doit engager au moins un officiel en examen.

Il n'y aura pas de pénalité liée aux officiels pour les clubs n'ayant pas d'officiel du niveau nécessaire s'il est engagé dans la démarche de formation d'officiels et qu'il présente au-moins un officiel en examen.

**L'ensemble des droits d'engagements et pénalités sont à payer à la Ligue Grand Est de Natation.
Vous devrez payer**

UNIQUEMENT APRES AVOIR RECU LA FACTURE EDITEE PAR LA LIGUE

Les Championnats :

Suite à la création de la catégorie « Poussines » dans le règlement fédéral et des épreuves spécifiques à cette catégorie d'âge, il a été décidé de supprimer les épreuves « Piou-Piou » du Challenge et d'intégrer les épreuves poussines (technique et ballet) aux régionaux Avenirs.

Pour rappel, pour accéder au programme d'animation Poussines (9 ans et moins – 2011 et après), les nageurs doivent être titulaires du Sauv'Nage – ENF1.

Les podiums :

Afin de valoriser les jeunes nageurs de chaque catégorie Poussin, Avenir et Jeune, un podium spécifique en figures imposées sera mis en place à chaque compétition régionale.

Jeune : Classement Général + Classement Jeune 2008 et 2007 + classement « garçon »

Avenir : Classement Général + Classement Avenir 2011, 2010 et 2009 + classement « garçon »

Poussin : Classement général + Classement Poussine pour chaque année de naissance + classement « garçon »

Le Challenge :

Conditions de participation :

- Etre titulaire du Pass'Compétition pour les nageurs nés en 2011 et après ; pour les nageurs nés en 2010 et avant, la participation est libre
- dans la même catégorie d'âge :
 - o Si un club engage trois solo ou plus, obligation de présenter un duo.
 - o Si un club engage trois duo ou plus, obligation de présenter un ballet d'équipe.
 - o Si un club engage deux équipes la première doit obligatoirement être composée de 8 nageurs

Il serait souhaitable qu'au-delà de 2 ballets engagés dans une même épreuve un 2^{ème} juge soit également engagé pour l'épreuve. A partir de 4 ballets, c'est obligatoire.

Pour rappel, dans la catégorie Toutes Catégories :

Pour les compétitions seniors-toutes catégories, les nageurs juniors peuvent nager les épreuves libres (duo, équipe et ballet combiné), même si elles ont nagé dans la même épreuve en catégorie Junior, sous condition, que, **la majorité pour un nombre impair et au moins la moitié pour un nombre pair** de nageurs nageant le ballet soient des nageurs seniors (19 ans et plus). Ces ballets ne pourront pas participer si le nombre de nageurs seniors titulaires n'est pas respecté.

Conformément au règlement FFN, un double classement sera organisé :

1/ la catégorie A avec des nageurs n'ayant pas participé à des Régionaux dans la saison (possibilité d'avoir un collectif avec deux nageurs au maximum qui ont fait les Championnats Régionaux)

2/ la catégorie B avec des ballets ayant participé aux Régionaux et/ou N1 non qualifiés en Elite. Les nageurs non qualifiés en N1 et en Elite pourront participer au Challenge à condition de respecter le contenu des épreuves notamment en terme de durée de ballet. Ces ballets sont exemptés du passage par les régionaux à partir du moment où ils font le score de qualification du Challenge Interrégional

Par dérogation au règlement fédéral, qui le permet, il n'y aura pas de ballet combiné en catégorie Avenirs ni en Jeunes.

Points de qualification pour le Challenge Interrégional :

QUALIFICATION Challenge Interrégional	SOLO	DUO	EQUIPE	COMBO
Avenirs	54	53	52	
Jeunes	55	54	53	
Juniors/Seniors/TTC	57	56	55	55

RAPPEL : si un ballet fait les points de qualification pour le Challenge Interrégional lors d'un championnat régional fédéral, il **DOIT DIRECTEMENT** aller en Challenge Interrégional. La participation aux régionaux Challenge lui est interdite.

STAGES REGIONAUX

Objectifs :

- Formation initiale et continue des entraîneurs
- Créer un réseau d'échange entre les entraîneurs, mieux se connaître
- Détection des jeunes nageurs (12 ans et moins)
- Valorisation du CNAHN et implication de leurs entraîneurs dans les formations de la Ligue

Actions :

Une action de formation sera envisagée et un sondage auprès des clubs sera effectué. En fonction des résultats et des possibilités, une action sera engagée.

Encadrements et formateurs :

A déterminer mais le CNAHN de Strasbourg sera prioritairement sollicité

RECAPITULATIF DES FRAIS D'ENGAGEMENTS

Procédure de paiement des engagements obligatoire pour les clubs :

- Les clubs doivent **obligatoirement** valider sur extranat le bordereau financier
- **L'ensemble des droits d'engagements et pénalités sont à payer à la Ligue Grand Est de Natation.**
Vous devrez payer

UNIQUEMENT APRES AVOIR RECU LA FACTURE EDITEE PAR LA LIGUE

SYNCHRONAT :

Découverte – par épreuve et par nageur : 4 euros
Argent & Or – par épreuve et par nageur : 4 euros

Challenge :

Nageur : 7 euros
Solo : 5 euros
Duo : 7 euros
Ballet : 9 euros

FINA :

Nageur : 6 euros
Solo : 4 euros
Duo : 8 euros
Ballet : 10 euros

TOUS les frais seront à la charge du club support sauf la prise en charge du Juge-arbitre de la compétition (FINA & Challenge) et du synchronat (en cas d'absence de juge B localement) qui seront pris par la Ligue.

IMPORTANT – Paiement de la prestation par la Ligue aux clubs organisateurs :

La Ligue reversera aux clubs organisateurs un % des engagements :

- Synchronat : 75% des engagements pour le club organisateur
- Challenge : 80% des engagements pour le club organisateur
- FINA : 90% des engagements pour le club organisateur

Le club organisateur envoie à la Ligue une facture correspondant à son % des engagements. Le libellé de la facture est le suivant : Frais d'organisation de la compétition : « nom et lieu de la compétition », soit Euros.

La Ligue paiera par virement la facture du club organisateur.